



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-18

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Philippe CLAUDE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENAIRE
M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M
LIEBEAUX
M. Yannick ROSSATO
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Jean Philippe WOITIER
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT(PV de M JOURDAIN)

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL - PROGRAMME ENTRETIEN & RESTAURATION MEUSE ET AFFLUENTS – CDC SAMMIELLOIS – AIRE A L'ARGONNE- VAL DE MEUSE VOIE SACREE

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-18

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL - PROGRAMME ENTRETIEN & RESTAURATION MEUSE ET AFFLUENTS – CDC SAMMIELLOIS – AIRE A L'ARGONNE- VAL DE MEUSE VOIE SACREE

Les communautés de communes concernées par ce projet ont sélectionné les sites de leur territoire qu'elles souhaitent restaurer et ainsi validé un programme de travaux, respectivement :

- Par délibération du 5 juillet 2022 pour la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne ;
- Par délibération du 7 juillet 2022 pour la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée ;
- Par délibération du 11 octobre 2022 pour la communauté de communes du Sammiellois.

Les travaux prévus initialement en septembre 2023 ont été décalés en 2024 compte-tenu de l'évolution de la nomenclature 3.3.5.0. de la loi sur l'eau.

Le plan de financement prévisionnel global de la phase travaux serait le suivant :

Dépenses en € TTC			Recettes en € TTC		
Aire à l'Argonne (CC2A)	598 887,00	51,52%	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	697 405,00	60,00%
Sammiellois (CCS)	464 902,00	40,00%	Région Grand Est	232 468,00	20,00%
Val de Meuse Voie Sacrée (CCVMVS)	98 553,00	8,48%	CD55		
			CC2A	119 777,00	20,00%
			CCS	92 980,00	
			CCVMVS	19 712,00	
	1 162 342,00	100,00 %		1 162 342,00	100,00%

Programme Entretien et restauration Meuse et Affluents - phase travaux - Plan de financement prévisionnel global

Par la délibération précédente, la rémunération du maître d'œuvre a été actée à 78 000€ HT. Cette rémunération est basée sur l'indice d'ingénierie de 2014 et devra donc être révisée.

Le programme de travaux s'étalant sur 6 années jusqu'en 2029, il n'est possible de calculer dès maintenant cette révision. Le plan de financement sera donc amené à être modifié sur ce point pendant la durée du programme de travaux.

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- APPROUVE le plan de financement pour les travaux du programme « Entretien et restauration Meuse et affluents » qui vient constituer l'annexe n° 2 de chacune des trois conventions de délégation avec les communautés de communes du Sammiellois, de l'Aire à l'Argonne et de Val de Meuse Voie Sacrée.

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

